



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITES (CSS) : SDSP – CREALIS – INTERRA LOG

Mairie de Saint Priest

02/04/2024

Déroulé

9h00 Ouverture de la séance - Introduction

- **Actualisation de l'arrêté préfectoral de composition de la CSS**

- **Bilan d'activité par les exploitants**

- **Bilan d'activité par les inspecteurs de la DREAL**

- **Actualités SDMIS / DDT**

- **Questions diverses**

11h00 Clôture

Actualisation de l'arrêté préfectoral de composition de la CSS

ARRÊTÉ n°DDPP-DREAL 2024-49
portant renouvellement de la Commission de Suivi de Site
autour des sites des sociétés INTERRA LOG à Chaponnay,
CREALIS et Société du dépôt de Saint-Priest à Saint-Priest

La Préfète de la Zone de défense et de Sécurité Sud-Est
Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2-1, R.125-8-1 à R. 125-8-5 , L.125-2, L 515-8 et D .125-29 à D. 125-34 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n°DDPP-DREAL 2022-63 du 22 mars 2022 réglementant le fonctionnement des activités classées de la société INTERRA LOG située 35, rue Marcel Mérieux à Chaponnay

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n°DDPP-DREAL 2023-250 du 27 décembre 2023 réglementant le fonctionnement des activités classées de la Société du dépôt de Saint-Priest (SDSP) située 16 rue des pétroles à Saint-Priest ;

VU l'arrêté préfectoral du 08 novembre 2007 modifié réglementant le fonctionnement des activités classées de la société CREALIS située 20 rue de Bourgogne à Saint-Priest ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013193-001 du 16 juillet 2013, modifié par les arrêtés n°2014178-0004 du 21 juillet 2014 et 2015023-0005 17 mars 2015, portant création de la commission de suivi de site des sociétés INTERRA LOG à Chaponnay, CREALIS, et SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE SAINT-PRIEST à Saint-Priest ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013150-001 du 10 juin 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société INTERRA LOG France, située 35, rue Marcel

Unité départementale DREAL du Rhône

Un parc d'ICPE
conséquent
et varié

- ICPE : 311 ICPE A, 42 ICPE SEVESO (SH & SB), 102 ICPE « IED », 33 Carrières
- Qualité de l'air
- Près de 250 « Sites et sols pollués »
- 712 km de canalisations de transport dont
• 485 km de canalisation de gaz naturel
- 11 PPRT en vigueur dont le plus « gros »
de France,
1 procédure PPRT relancée,
1 en cours d'abrogation
- Des projets structurants : EFL, PLEH, H2, décarbonation



Unité départementale DREAL du Rhône

- Note du 24/11/2016 relative au plan pluriannuel de contrôle des ICPE

Ets prioritaires = 1*an, Ets à enjeux = 1*3 ans, les autres = 1*7 ans

+ les suivis de sanctions

+ les inspections réactives suite à incident/accident

+ inspections actions nationales/régionales

+ inspections suite à signalement/plainte

20 inspecteurs

361 inspections

60 contrôles inopinés

66 mises en demeure

12 amendes

16 astreintes financières

(chiffres 2023)

Unité départementale DREAL du Rhône

- Actions nationales 2024 :

- action sobriété hydrique des activités industrielles – mise en œuvre plan « eau »
- action sur les PFAS en lien avec AM 20/06/2023
- contrôle rejets atmo. notamment COV
- +
- mise en œuvre ammonitrates – sites D ou susceptibles
- poursuite post-Lubrizol sur les liquides inflammables (conditions stockage, rétention/confinement des eaux, trafics illégaux DEEE
- +
- contrôle restrictions sécheresse
- gestion des by-pass/shunts sur Ets Seveso
- énergies nouvelles / équipements sous pression
- déchets bâtiment / reprise par les distributeurs
- prévention des pertes de granulés plastiques indus.
- tri enseigne de restauration / vaisselle réemployable
- interdiction emballages plastiques fruits/légumes
- fluides frigorigènes

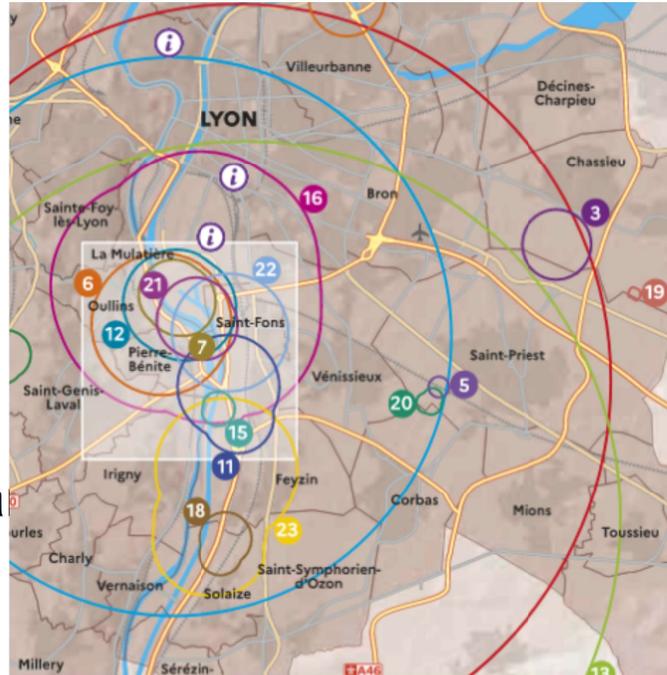
Des actions pérennes

**Des thématiques
prioritaires**

**Des thématiques
d'inspections
Systematiques
et
d'initiative régionale**

Unité départementale DREAL du Rhône

- Campagne « Les Bons Réflexes » - automne 2023
- Les populations concernées par les risques industriels majeurs sont celles qui vivent ou travaillent à l'intérieur du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) d'un site présentant des risques industriels majeurs.



2 Bassins de population :

Lyonnais

**Sud-Lyonnais -
Nord-Viennois**

41 Ets

70 communes

1 460 000 personnes



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan d'activité par les exploitants - Présentations

SDSP – Saint-Priest

- La Société localisée sur la commune de Saint-Priest (69), exploite un dépôt de produits pétroliers composé de 8 réservoirs cylindriques verticaux aériens (ou bacs) de stockage de liquides inflammables, 5 réservoirs cylindriques horizontaux (ou cuves) enterrés multiproduits et 17 réservoirs horizontaux aériens représentant une capacité totale de 94 900 tonnes.
- L'entreprise reçoit par pipeline tous les produits de base (gazoles, fioul et essences). Les produits d'additivation (additifs, colorant, ...) et les produits d'incorporation (éthanol, Ester Méthylique de Colza (EMC), ...) sont réceptionnés par camions citernes. Les hydrocarbures n'appartiennent pas à SDSP, mais sont la propriété des clients qui commandent directement le transport de leurs produits à la Société du Pipeline Méditerranée Rhône SPMR. Le transport des carburants est assuré par des transporteurs indépendants affrétés par les clients.
- L'entreprise est une filiale du groupe Rubis Terminal,
- **Seveso seuil haut pour :**
=> dépassement direct du seuil Seveso seuil haut du fait de la présence produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution selon la rubrique 4734

SDSP – Saint-Priest

■ Risques accidentels principaux

Les événements redoutés conduisant aux scénarios d'accidents susceptibles de présenter des effets (thermiques et/ou de surpression) à l'extérieur du site, sont des feux, des explosions, des boil-over en couche mince (BOCM), des explosions accidentelles de gaz à l'air libre (UVCE) et des Flash-Fire.

■ Risques chroniques principaux

Rejets atmosphériques liés aux activités du site : émissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques. (COVNM)

Risques de pollution de sol et des eaux souterraines

SDSP – Saint-Priest

- 2021 :
 - Inspection « étude de dangers » : 5 observations et 2 non-conformités concernant l'étude
 - ▶ Étude mise à jour et complétée le 9/06/22
 - Inspection « gestion de crise » :
 - ▶ Création d'une fiche recensant les informations utiles à la DREAL en cas de crise

2022 :

- Inspection « Foudre électricité » : 7 non-conformités
 - ▶ Réponse de l'exploitant le 8/12/22 : 2 non-conformités levées, les 5 restantes ont été contrôlées et levées en 2023
- État des réservoirs : sans suite administrative

**A minima 2
inspections par an**

SDSP – Saint-Priest

- 2023 :
 - Inspection « Système de Gestion de la Sécurité / volet gestion de l'accidentologie » :
 - ▶ 6 non-conformités levées : réponse de l'exploitant le 29/11/23
 - Inspection « Plan d'Opération Interne (POI) » :
 - ▶ Sans suite administrative
 - Inspection « Suite de l'inspection Foudre 2022 » :
 - ▶ 2 non-conformités levées : réponse de l'exploitant le 5/09/23

SDSP – Saint-Priest - instruction

- 2020 :
 - reconfiguration du réservoir aérien existant (réservoir J) de capacité utile de 2500 m³ contenant initialement du gasoil, en vue de stocker de l'éthanol
 - ▶ Le dossier de demande de modification a été examiné par l'autorité environnementale (Demande d'examen au cas par cas) et la décision préfectorale n° 69-DDPP-006 du 31 juillet 2019 a pris acte que le projet n'était pas soumis à étude d'impact.
 - ▶ les risques accidentels et chroniques sont maîtrisés : les adaptations de l'arrêté préfectoral d'autorisation sont traitées dans l'arrêté DDPP-DREAL 2023-250 du 27/12/23

SDSP – Saint-Priest - instruction

- 2022 :

- acceptabilité d'accès des véhicules à motorisation GNL/GNC aux postes de chargement/déchargement camions du site

- ▶ ne remet pas en cause les dispositions existantes sur le site

- Demande d'antériorité au titre de la rubrique 2910 concernant les équipements de secours du système de défense contre l'incendie

- ▶ Demande traitée dans l'arrêté DDPP-DREAL 2023-250 du 27/12/23

- 2024 :

- transformation d'un poste de « chargement camion (PCC) dôme » en un poste de « chargement camion source »

- ▶ ne remet pas en cause les dispositions existantes sur le site

SDSP – Saint-Priest - extension

- SDSP projette d'augmenter son activité (+ 43109 m³ près de + 45 % des capacités actuelles) et de la diversifier en proposant un hydrocarbure pour l'aviation
 - Création de 5 réservoirs de stockage de liquides inflammables double paroi + une zone de stockage d'additifs (35 m³)
 - Réhabilitation des voies ferrées et adaptation du poste Wagon de chargement/déchargement
 - Installations associées : pomperies, poste de chargement camion, unité de récupération des vapeurs (URV)...

SDSP – Saint-Priest - extension

Dossier déposé le 9/06/22

Avis de l'autorité environnementale le 10/01/23

Rapport commissaire enquêteur le 13/07/23

Coderst le 23/11/23

- ARRÊTÉ n° DDPP-DREAL 2023-250 portant autorisation environnementale pour l'exploitation d'un dépôt pétrolier situé au 113, chemin du Charbonnier 69800 SAINT-PRIEST par la Société du Dépôt de Saint-Priest **signé le 27/12/23**
- ARRÊTÉ n° DDPP-DREAL 2023-235 fixant le périmètre et les servitudes d'utilité publique instituées autour du site industriel de la société du dépôt de Saint-Priest sis sur le territoire de la commune de Saint-Priest (69) **signé le 04/12/23**

CREALIS – Saint-Priest

- CREALIS à Saint-Priest exploite des installations de fabrication par mélange et de conditionnement en bouteilles métalliques de gaz réfrigérant, de conditionnement de SF6 et de fabrication d'Ad-Blue. Les gaz réfrigérants fabriqués le sont à partir de gaz inflammables liquéfiés, de liquides inflammables et de gaz de type fluorocarbonés. L'installation dispose donc de stockage pour ce type de gaz ainsi qu'un stockage de SF6 et de liquides inflammables.

Il n'y a pas de réactions chimiques mises en œuvre sur le site.

Il n'y a pas de rejet d'eau industrielle.

- **Seveso seuil haut pour :**

=> **dépassement direct des seuils Seveso seuil haut** pour l'activité de stockage de gaz inflammables liquéfiés

CREALIS – Saint-Priest

■ Risques accidentels principaux

Le risque de feu, notamment de BLEVE (explosion de réservoir suivi d'explosion des gaz confinés) est le risque principal.

Les effets de surpression et des effets thermiques sortent du site (jusqu'à environ 200 m pour les effets de surpression bris de vitres, jusqu'à environ 125 m pour 1^{er} effets létaux pour les effets thermiques)

■ Risques chroniques principaux

Risques d'émission de gaz à fort pouvoir de réchauffement global (SF6, gaz fluorés...)

Risque de pollution de sol, pas de réseaux eaux pluviales publics

CREALIS – Saint-Priest

Faits marquants depuis 2019

■ Non spécifiques à CREALIS

Renforcement de la réglementation suite à l'accident industriel Lubrizol à Rouen en septembre 2019. Décliné pour CREALIS, on relève notamment :

- contenu des POI, organisation pour faire face à un accident
- mesures de la toxicité des gaz au cours de l'accident

■ Spécifiques à CREALIS

- Investigation conduite par CREALIS pour estimer les rejets en SF6 (gaz à effet de serre extrêmement puissant) – Limitation des rejets
- Mise en place de réservoir sous-talus, épreuve hydraulique sur ces réservoirs => anomalies constatées, prolongation d'un arrêté de 2023 qui autorise temporairement l'alimentation du site directement à partir de citernes mobiles sur pneus (sujet en cours)

CREALIS – Saint-Priest

Faits marquants depuis 2019

- Réponse favorable par arrêté préfectoral à augmentation du stockage de SF6, renforcement des prescriptions à ce sujet – Problématique du stockage des gaz liquéfiés sous le soleil l'été alors que la température de l'air peut dépasser 40°C et que la température des surfaces peut dépasser 70°C. Pas de problème de tenue à la pression des réservoirs, mais possibilité d'émissions fugitives.

■ Étude des dangers

Janvier 2022 et Avril 2019 – Actualisations de l'étude des dangers

Instruction en cours, visite d'inspection relative à l'instruction de l'EDD de 2022 effectuée le 28/02/2024

CREALIS – Saint-Priest

Faits marquants depuis 2019

Inspections – Thèmes principaux d’inspection

- 29/05/2019 – Inspection cuves de gaz inflammables liquéfiés
- 29/05/2019 – Inspection appareils à pression par spécialiste DREAL
- 24/09/2019 – Inspection sur thématique déchets et SF6
- 18/10/2019 – Inspection sur thématique PPRT et investissement demandés pour réduire les risques, dont mise sous talus de cuves
- 18/10/2019 – Cuves de GIL et post Lubrizol
- 23/04/2020 – Inspection sécurité site COVID
- 27:07/2020 – SF6 – Déchets-Air
- 29/04/2021 – Suivi mise en demeure
- 08/09/2021 – Air
- 29/03/2022 – Air - Canicule – Suivi arrête nouveaux gaz
- 24/02/2023 – SGS accidentologie
- 27/04/2023 – contrôle vieillissement – Prélèvement eau
- 22/08/2023 – Inspection inopinée – poste de dépotage
- 28/02/2024 – Inspection instruction EDD
- 27/03/2024 – Inspection suite mise en demeure – et APC temporaire

**15 inspections
depuis 2019**

IN TERRA LOG à CHAPONNAY

- La Société in Terra Log à Chaponnay exerce une activité d'entrepôt logistique spécialisé dans le stockage de produits dangereux, en particulier des produits phytosanitaires, des gaz inflammables liquéfiés en petit conditionnement

Il n'y a pas de déconditionnement des produits

- **Seveso seuil haut pour :**

=> dépassement direct des seuils Seveso seuil haut pour l'activité de stockage de produits dangereux pour l'environnement aquatique (rubrique 4510-1)

IN TERRA LOG à CHAPONNAY

- **Risques accidentels principaux**

Le risque de feu, d'émission de fumées toxiques et d'émission dans l'eau ou le sol de produits toxique en cas d'incendie.

- **Risques chroniques principaux**

Risques chroniques pour l'environnement non significatif, absence de déconditionnement des produits.

IN TERRA LOG à CHAPONNAY

- **Les principaux points d'attention**

Attention portée sur la prévention du risque d'incendie et de la limitation des conséquences d'un incendie (rétention, confinement des eaux...)

- **Autres thématiques environnementales significatives**

Pas de thématiques environnementales significatives identifiées,

mais regard sur déchets (emballages abîmés, cartons, palettes, produits abîmés ou périmés...). Peu de production de déchets sur le site.

IN TERRA LOG à CHAPONNAY

■ Non spécifiques à IN TERRA LOG

Renforcement de la réglementation suite à l'accident industriel Lubrizol à Rouen en septembre 2019. Décliné pour IN TERRA LOG, on relève notamment :

- contenu des POI, organisation pour faire face à accident
- mesures de la toxicité des gaz au cours de l'accident

■ Spécifiques à IN TERRA LOG

- Étude d'un projet d'extension avec enquête publique, demande du 13/03/1998. Enquête publique et renouvellement de l'autorisation qui autorisait l'extension (arrêté préfectoral du 23/03/1999). L'arrêté préfectoral qui autorise l'extension abroge l'ancien arrêté du 7/04/1995.

- Nouvelle étude d'un projet en continuation du précédent adressé le 8/01/2020. Nouvelle enquête publique du 10/08/2021 au 20/10/2021- Nouvel arrêté préfectoral du 22/03/2022.

■ Ces deux arrêtés ont été une occasion de mise à jour des prescriptions, en particulier par rapport à la réglementions « entrepôt » qui a évolué.

IN TERRA LOG à CHAPONNAY

L’instruction de ces dossiers comprenait l’instruction des études dangers qui leur étaient relatives.

Inspections

- 2019 – Portes coupe-feu – Gestion des stock et validité de l’inventaire
- 2020 – Risque foudre
- 2021 - Contrôle périodique des installations de sprinklage et de l’installation par mousse à haut foisonnement
- 2022 - Déchets
- 2023 – Mise à la terre des palettiers – Détection incendie – Caractéristique d’une porte coupe feu – Conformité au plan de stockage.

Lors de l’inspection de 2023, il a été relevé que :

- l’extension envisagée par l’exploitant n’a pas été mise en œuvre, hormis la mise en œuvre d’une réserve d’eau supplémentaire, les installations sont restées sensiblement les mêmes depuis 2019. Sauf mise en œuvre sens de circulation, parking...

Il a aussi été relevé que l’installation de sprinklage dans le bâtiment principal « arrose » chaque emplacement de stockage quelque soit l’étage sur le palettier. L’extinction est ainsi plus efficace et plus ciblée.



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

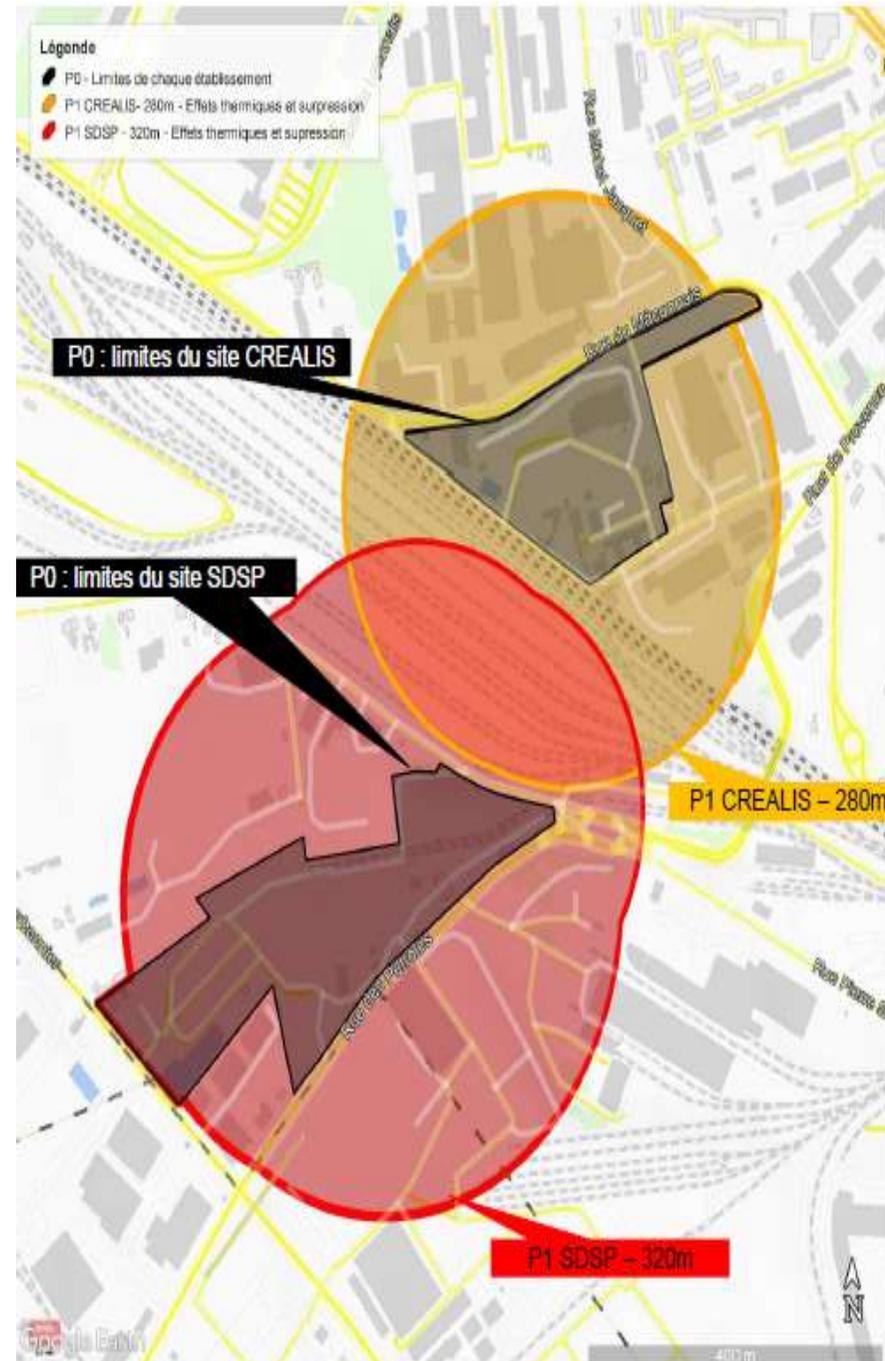
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Actualités SDMIS / DDT

Points SDMIS

CREALIS - SDSP :

- ORSEC PPI :
 - Mise à jour en 2022
 - Prochaine mise à jour en 2025





Points SDMIS

CREALIS :

- EXERCICES :
 - Exercice de sécurité civile : 3 mars 2022
 - Exercices de site :
 - 4 octobre 2023
 - 2024
 - Accueil pour manœuvres sur formation risques chimiques SDMIS

SDSP :

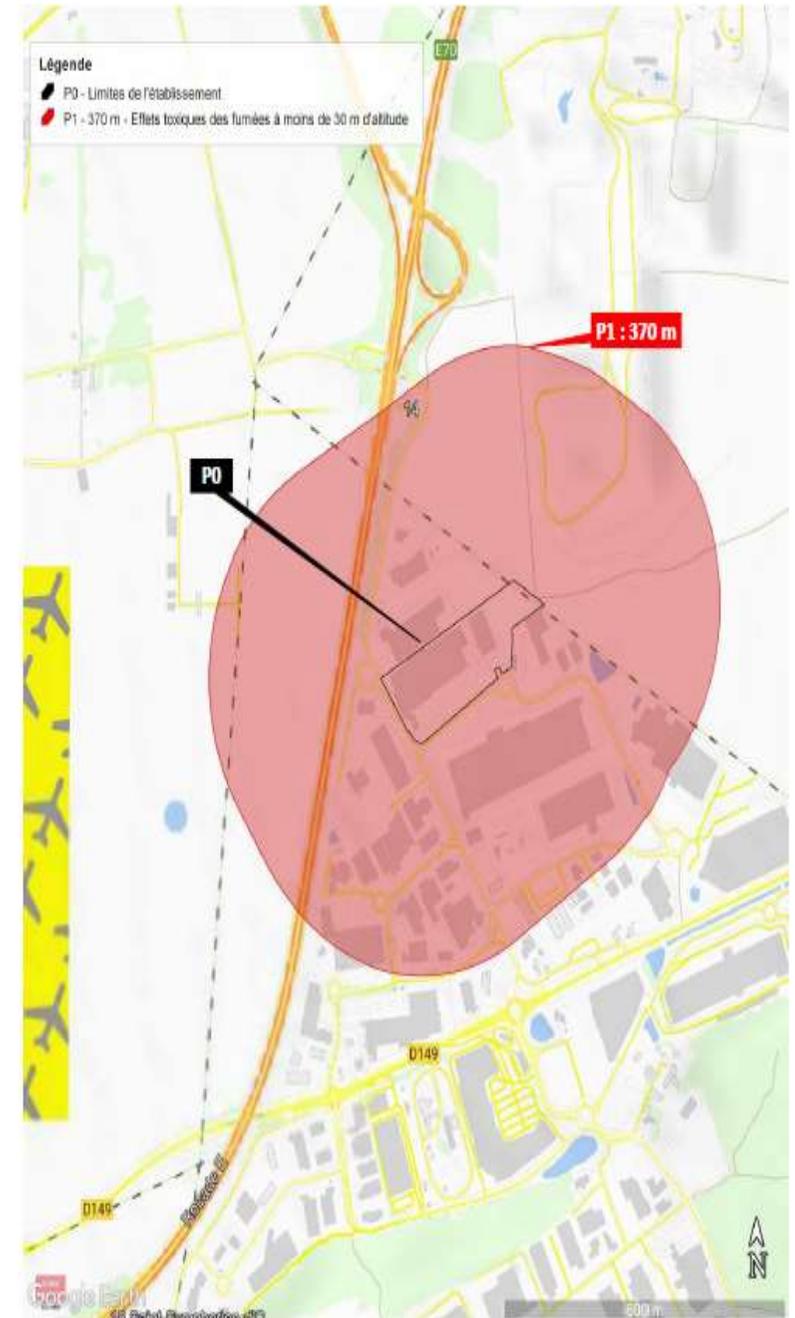
- EXERCICES :
 - Exercice de sécurité civile : planifié le 17 octobre 2024
 - Exercices de site :
 - 13 avril 2022
 - 4 mai 2023

Points SDMIS

INTERRA-LOG:

- **ORSEC PPI :**
 - Révisé en 2022
 - Prochaine mise à jour en 2025

- **EXERCICES**
 - Exercice de sécurité civile : planifié le 19 septembre 2024
 - Exercices de site :
 - 5 octobre 2022
 - 30 novembre 2023





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité départementale du Rhône

Cellule Risques Technologiques

63 av. Roger Salengro – 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 72 44 12 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

FIN



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

